

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
COMMUNE DE MONTPENSIER

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le



ID : 063-216302406-20230629-DCM20230629_2-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 10

Présents : 6

Votants : 9

DELIBERATION N°DCM2030629_2

OBJET : VENTE D'HERBE ANNUELLE 2023 DE LA PARCELLE YI N°20a

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montpensier dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. David DESPAX, Maire.

Date de la convocation : 21/06/2023

PRESENTS : M. David DESPAX, maire ; Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; Mmes Claudine HUGUET et Bernadette FRANCES, conseillères municipales ; Mrs Damien PETIT et Florian CHANET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : M. Saïd MOURTADA, premier adjoint qui a donné procuration à Mme Amandine LOPEZ, deuxième adjointe ; M. Corentin AYGLON, troisième adjoint qui a donné procuration à M. David DESPAX ; Mme Sophie VANNEREAU, Conseillère municipale ; M. Jean-Luc TIXIER, Conseiller municipal qui a donné procuration à M. Florian CHANET, Conseiller municipal.

Mme Amandine LOPEZ a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 9 décembre 2021, le Conseil municipal a décidé de vendre à Monsieur Daniel LEBOURG, agriculteur en activité sur la Commune la coupe d'herbe de la parcelle cadastrée Section YI n°20a située rue du Stade effectuée en cours d'année 2022. Il propose de reconduire cette vente d'herbe pour 2023 selon les mêmes modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

✧ décide de vendre à Monsieur Daniel LEBOURG, agriculteur en activité, domicilié à Montpensier (Puy-de-Dôme) 3, rue des Courriers, la coupe d'herbe de la parcelle cadastrée Section YI N°20a située rue du Stade, d'une surface d'environ 50 ares, ce moyennant une redevance pour 2022 d'un montant de 60,00 € ;

✧ charge Monsieur le Maire d'émettre courant décembre 2023 un titre de recette à l'encontre de M. D. LEBOURG d'un montant de 60,00 €.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 10 juillet 2023.

SIGNE ELECTRONIQUEMENT PAR LE MAIRE

David DESPAX

